







## 5.4 Coordonnées du maître d'œuvre :

Architecte	Bureau d'études	Constructeur
Raison sociale :	Interlocuteur :	
N° et nom de la voie :		
Code postal :	Commune :	
Téléphone :	Mobile :	E-mail :



## 5.5 Coordonnées de l'installateur :

Nom :		
N° et nom de la voie :		
Code postal :	Commune :	
Téléphone :	Mobile :	E-mail :



## 5.6 Coordonnateur SPS (Sécurité et de protection de la santé) si mandaté par le maître d'ouvrage :

Nom :		
N° et nom de la voie :		
Code postal :	Commune :	
Téléphone :	Mobile :	E-mail :

## 6. PRÉCISIONS TECHNIQUES

### 6.1 Raccordement collectif :

<input type="checkbox"/> Nombre de lots/appartements :	Nombre d'étages RDC+ :
<input type="checkbox"/> Nombre de lots/tertiaires :	Activité :

Les logements résidentiels sont-ils équipés d'un chauffage et/ou d'une climatisation électrique ?

Non	Oui	Puissance totale chauffage électrique :
		Nombre d'appartements chauffage électrique :



### 6.2 Palier technique de raccordement : (Cf barème du distributeur pour la facturation de raccordements)

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme NF C14-100 définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par Vialis.

Puissance de raccordement totale de l'immeuble en Basse Tension triphasé

#### Raccordement Basse Tension triphasé de puissance > à 36 kVA

- Supérieur à 36 kVA et inférieur à 60 kVA
- Supérieur ou égal à 60 kVA et inférieur à 90 kVA
- Supérieur ou égal à 90 kVA et inférieur à 120 kVA
- Supérieur ou égal à 120 kVA et inférieur à 180 kVA
- Supérieur ou égal à 180 kVA et inférieur à 250 kVA

#### Puissance de raccordement des lots

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque lot, la norme NF C14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.

Pour mener l'étude de raccordement de l'immeuble, nous considérons que, pour chaque lot, le raccordement est monophasé jusqu'à 12 kVA et triphasé au-delà. Si votre projet prévoit l'alimentation en triphasé d'un lot ≤ 12 kVA, nous vous demandons de le préciser dans la colonne « P. r. individuelle\* » dans le tableau ci-après.

\* Puissance de raccordement individuelle





Le nombre de points de raccordement est à préciser par niveau.

Niveau	Logements						Nombre de points de raccordement par étage	
	T1/T2 ou S ≤ 35 m <sup>2</sup>		T3/T5 ou 35 m <sup>2</sup> < S ≤ 100 m <sup>2</sup>		T6 ou plus ou S > 100 m <sup>2</sup>			
	Nombre	P. r. individuelle *	Nombre	P. r. individuelle *	Nombre	P. r. individuelle *	Nb de logements	Autres
Exemple : RC	2	6 kVA	3	9 kVA	1	12 kVA	6	1
Totaux								

\* Puissance de raccordement individuelle



Locaux à usage autre que résidentiel (bien préciser si raccordement monophasé ou triphasé)

Niveau	N° lot : Référence	Surface (en m <sup>2</sup> )	Segment d'activité / Usage	P. r. individuelle * (kVA)	Chauffage / climatisation électriques
Exemple : RC	A01	100	Commerce	12 kVA mono	
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

\* Puissance de raccordement individuelle



Informations obligatoires lorsque votre projet comprend une pompe à chaleur ou climatisation (joindre une fiche technique dans ce cas)			
Marque :		Type :	
Intensité au démarrage absorbée par le moteur entraînant le compresseur :			A (Ampères)
Puissance électrique absorbée :		Limiteur de puissance au démarrage :	
Monophasé	Triphasé	kW	Oui Non

Le fonctionnement des pompes à chaleur, et plus généralement tout équipement utilisant des moteurs électriques, est soumis au respect des dispositions de la norme NFC 15-100.

Afin d'éviter de perturber le réseau de distribution publique, la puissance maximale instantanée appelée est limitée à 45A pour un raccordement monophasé et 60A pour un raccordement triphasé.

Vialis se réserve la possibilité d'opérer à tout moment les contrôles appropriés et notamment lors de la mise en service du raccordement. En cas de dépassement des valeurs précisées ci-dessus, l'installation devra être complétée aux frais du propriétaire par un dispositif de régulation apte à garantir le respect des consignes réglementaires.





## 7. OBSERVATIONS (précisions concernant la demande et la nature du chantier)

## 8. VALIDATION DES INFORMATIONS

Vialis établira une proposition de raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Je certifie que les informations indiquées dans ce formulaire sont exactes et souhaite recevoir une proposition de raccordement basée sur ces éléments.



## 9. RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

Pièce	Est-elle obligatoire ?	
Les 7 pages du formulaire	Oui	<input type="checkbox"/>
Plan de situation	Oui	<input type="checkbox"/>
Photos du raccordement et des installations existantes	Oui	<input type="checkbox"/>
Schéma et plan électrique de colonne avant et après travaux	Oui	<input type="checkbox"/>
Fiche technique de la pompe à chaleur	Oui, s'il y a une pompe à chaleur	<input type="checkbox"/>
Mandat / autorisation	Oui, si appel à un tiers habilité	<input type="checkbox"/>



## 10. COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier :

**Vialis - Agence de Colmar**  
Département Commercial Énergies  
10 rue des Bonnes Gens  
CS 70187 - 68004 COLMAR Cedex

**Vialis - Agence de Neuf-Brisach**  
2 rue Michel Marsal  
68600 NEUF-BRISACH

Par mail :

[distribution@vialis.net](mailto:distribution@vialis.net)

Merci d'avoir pris le temps de compléter ce formulaire.

La collecte et l'utilisation des données transmises via cette fiche de renseignement ont pour finalité de nous permettre

- de traiter votre demande d'étude de raccordement au réseau public de distribution d'électricité ou de gaz naturel,
- de traiter votre demande d'étude de faisabilité concernant l'électrification de votre projet ou son alimentation en gaz naturel et
- d'établir le devis correspondant à votre demande.

Les traitements réalisés sont nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande (article 6 §1 b) RGPD).

Sur la base des éléments transmis, Vialis vous retournera les résultats de la ou des études réalisées et établira la Proposition Technique et Financière (PTF) correspondante. Les éléments transmis sont conservés 10 ans à compter de la date d'envoi de cette fiche de renseignement, ou en cas d'acceptation de la PTF, conformément à notre Politique relative aux données personnelles.

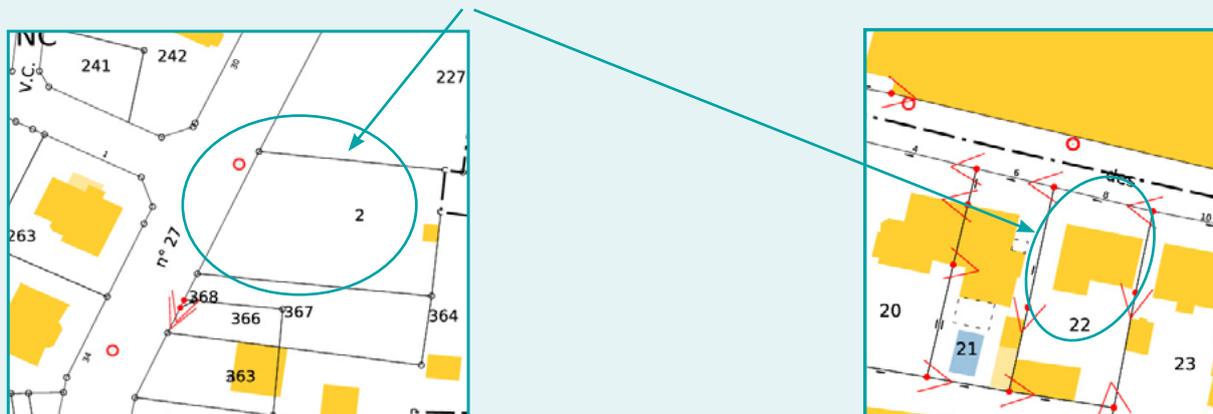
Pour plus d'informations sur la façon dont nous traitons vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre [Politique relative aux données personnelles \(energies.vialis.net/donnees-personnelles\)](https://energies.vialis.net/donnees-personnelles).



## ANNEXE : EXEMPLES DE PLANS ET PHOTOS ATTENDUS

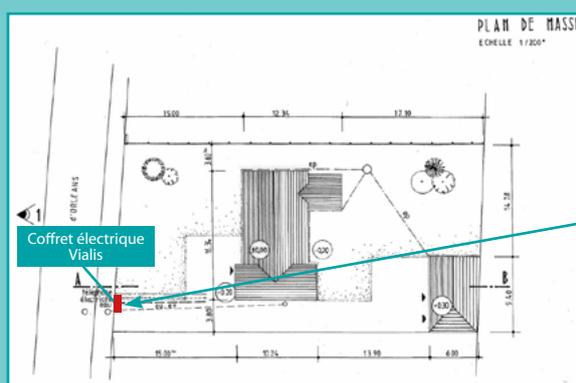
### 1. PLAN DE LOCALISATION DE LA PARCELLE

Plan permettant de localiser votre terrain (par exemple le plan cadastral fourni lors de votre demande de permis de construire ou un extrait cadastral que vous pouvez consulter sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)).



### 2. PLAN DE MASSE

C'est un plan «vu d'avion», fourni avec votre demande de permis de construire mais que vous pouvez réaliser vous-même.



Indiquer l'emplacement du coffret actuellement en place et, dans le cadre d'un déplacement, l'emplacement souhaité du coffret.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la proposition de raccordement.

### 3. PHOTOS

Si votre raccordement ne concerne pas une construction dans un lotissement déjà viabilisé, merci de nous communiquer une ou plusieurs photos (taille maximale : 400 ko) du terrain côté voie publique, en indiquant l'emplacement souhaité du coffret.



Indiquer l'emplacement souhaité du coffret électrique en limite de parcelle.





## ANNEXE : EXEMPLES DE PLANS ET PHOTOS ATTENDUS

### 4. PHOTOS DU COFFRET EXISTANT

Exemples de coffrets :



### 5. PHOTOS DE L'INSTALLATION EXISTANTE INTÉRIEURE

Exemples d'installations :



### 6. PLANS D'ÉTAGE ET SCHEMA DE COLONNE ÉLECTRIQUE

Plans d'étage :

avec le tracé des câbles électriques et des panneaux compteur / disjoncteur

Un plan de l'installation existante avant modifications.

Un plan de l'installation après modifications.



Schéma de colonne électrique :

Un plan de l'installation existante avant modifications.

Un plan de l'installation après modifications.

